DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Subvention exceptionnelle d'investissement à l'association Ici et 2mains

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 17

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ICI ET 2MAINS

RAPPORTEUR : Madame MACE

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En juillet 2017, le projet d'éco-quartier de la Lisière Pereire a été désigné lauréat de l'appel à projet lancé par la Région Île-de-France pour accompagner 100 quartiers innovants et écologiques. Outre le soutien financier associé d'un montant total de 4 millions d'euros de subventions régionales pour l'investissement communal, ce label a pour objectif régional de constituer un ensemble démonstrateur de la métropole de demain en privilégiant des quartiers exemplaires, porteurs d'ambitions écologiques, vecteurs d'innovation et opérationnels.

Au-delà des qualités intrinsèques que doit avoir naturellement tout nouveau projet urbain aujourd'hui (mixité des fonctions et des usages, mobilité durable, transition énergétique, rapport ville/nature,...) la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en évidence dans le dossier de candidature l'émergence d'un projet de tiers-lieu innovant sur l'entreprenariat social et solidaire qui a retenu toute l'attention de la Région.

Ce projet, porté par l'association saint-germanoise créée en octobre 2016 ICI et 2MAINS, vise à installer dans l'ancienne gare de grande ceinture un ensemble de fonctions (centre de ressources, structure d'accueil d'évènements ponctuels, espace de co-working) orientés autour du développement durable et la promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

L'association ICI et 2MAINS a signé une convention d'occupation de 10 ans à compter du 1er décembre 2017 avec la SNCF afin d'occuper dans un premier temps 240 m² en rez-de-chaussée de la gare de grande ceinture et dans un second temps (après 2020) de récupérer le 1er étage afin de permettre si nécessaire le développement de la structure.

L'association a reçu le soutien de la Région dans le cadre d'un appel à projet ainsi que le support d'Yvelines Active, du BGE et du Réseau Entreprendre en Yvelines. Les travaux nécessaires à l'adaptation des locaux étant estimés à 150 000 € HT, l'association a sollicité la Ville de Saint-Germain-en-Laye afin de lui allouer une aide au démarrage.

ICI et 2MAINS a pour vocation de travailler avec les associations saint-germanoises en valorisant leur activité, en ayant recours à leur service ou en répondant ensemble à des appels à projets. Soucieuse d'accompagner ce projet qui contribue par ailleurs positivement à l'objectif de développement durable recherché pour l'éco-quartier de la lisière Pereire, la Ville se propose de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association ICI et 2MAINS pour les travaux de réaménagement de la gare de grande ceinture.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association ICI et 2MAINS.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association ICI et 2MAINS pour les travaux de réaménagement de la gare de grande ceinture et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye